



Lettre ouverte du 13 juillet 2014

Battue aux loups dans le Parc national des Ecrins : lettre ouverte aux responsables

A l'attention de Monsieur Christian Pichoud, Président,
et de Monsieur Bertrand Galtier, Directeur du Parc national des Ecrins

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur,

Vous avez permis et organisé le 10 juillet dernier une « battue d'effarouchement » destinée à pousser des loups hors de la zone cœur du Parc national des Ecrins, dans l'objectif de pouvoir les abattre en périphérie par un « tir de prélèvement ». Cette battue n'a rien donné. L'arrêté préfectoral autorisant cette manœuvre parfaitement illégale a été attaqué par nos associations dès qu'il a été annoncé par le Préfet des Hautes-Alpes. Celui-ci a piteusement retiré son arrêté le lendemain.

La battue que vous avez organisée est une honte pour le Parc national des Ecrins. Elle est évidemment contraire aux objectifs d'un Parc national. Vous avez pourchassé une espèce protégée dans un espace protégé. Monsieur Galtier, vous avez déclaré le 10/7 espérer que « la zone ait été nettoyée du loup ». Ces termes sont extrêmement choquants et indignes de votre fonction.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, votre battue aussi scandaleuse qu'inutile a provoqué une perturbation importante de la faune sauvage, en parfaite contradiction avec la réglementation du Parc. Des espèces particulièrement sensibles ont été dérangées, notamment le lagopède alpin en pleine période de reproduction. Cette battue a mobilisé des agents dont la mission consiste au contraire à faire respecter la réglementation relative à l'interdiction de déranger la faune sauvage. Il sera désormais plus difficile pour eux d'exercer leur travail au contact des visiteurs du Parc.

Il est notoire que beaucoup d'éleveurs dans les Ecrins refusent de mettre en place des mesures de protection de leurs troupeaux. Le Parc national des Ecrins a-t-il vocation à être un parc à moutons, sans prédateurs naturels ?

Votre battue aux loups a gravement entaché l'image du Parc national des Ecrins, et plus généralement celle des espaces protégés en France.

De tels agissements de votre part sont inacceptables. Les citoyens français qui financent le Parc et votre action par leurs impôts sont en droit d'attendre que vous exerciez votre mission dans le respect des objectifs d'un Parc national.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, nous vous demandons de respecter ces objectifs.

Les associations de CAP Loup